



Dénomination et attribution des
délégations à l'international
dans les nouveaux conseils municipaux
élus en 2020

Réalisation :
Yannick Lechevallier

oct 2020

Une étude



AVERTISSEMENT :

L'AGENCE DU MONDE COMMUN SOUHAITE PAR CE DOCUMENT, DIFFUSER UNE INFORMATION LA PLUS PRÉCISE POSSIBLE. TOUTEFOIS, ELLE NE POURRAIT ÊTRE TENUE POUR RESPONSABLE D'ERREURS OU DE MAUVAISES INTERPRÉTATIONS DE CE DOCUMENT.

L'auteur : Yannick Lechevallier

<https://www.linkedin.com/in/yannick-lechevallier-23059819>

Reproduction interdite sans autorisation écrite de l'auteur

Agence du Monde Commun© - Tous droits réservés

Les droits des auteurs de toutes œuvres de l'esprit sont protégés, quels qu'en soient la forme d'expression, le genre le mérite ou la destination. Cette protection est acquise sans formalité. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, le présent ouvrage (art. L 122-4 et L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'éditeur.

Table des matières

Synthèse	4
1.1 Les dénominations utilisées	4
1.2 L’International : un champ en complément d’autres délégations	5
1.3 Genre	5
2 Introduction	7
2.1 Pourquoi cette étude ?	7
2.2 La politique, c’est l’art du verbe	7
2.2.1 Les délégations	7
2.2.2 Les délégations particulières	7
2.3 Nommer l’international	8
2.3.1 Les jumelages.....	8
2.3.2 « La coopération décentralisée »	9
2.3.3 De la coopération à l’AECT – les expressions juridiques	10
2.4 De l’international à l’internationalisation	10
2.4.1 D’une « compétence supplémentaire » à une « internationalisation » des politiques publiques 10	
2.4.2 Définir la mondialité pour penser l’internationalisation.....	10
3 Notre méthodologie	11
3.1 Périmètre	11
3.2 Collecte	11
3.3 Limites	11
3.3.1 Déterminer « ce qui relève de l’international »	11
3.3.2 Intercommunalités	12
4 Les résultats	13
4.1 Les délégations concernant l’international dans les municipalités	13
4.1.1 Présence d’une délégation à l’international	13
4.1.2 Adjoint ou conseiller délégué.....	13
4.1.3 Délégation unique dédiée à l’international ou délégation associée ?	14
4.2 Les dénominations	16
4.2.1 Jumelage : une coutume (?)	16
4.2.2 Relations internationales – une évidence qui s’installe	17
4.2.3 Coopération décentralisée – solidarité internationale – une niche ?	18
4.2.4 Relations Extérieures ou action extérieure : terme quasi inexistant	19
4.2.5 Autres formulations.....	19
4.3 Les délégations associées	20
4.3.1 Relations internationales.....	20
4.3.2 Jumelage et culture et/ou jeunesse	20
4.4 Importance de l’international / Genre et Position	21
4.4.1 Sources et bibliographie	21
4.4.2 Genre	21
4.4.3 Les positions des adjoint-e-s	22
4.4.4 Les conseillers délégués, avec délégation unique	22
5 Conclusion	23
6 Annexes	24

Synthèse

Notre étude vise à interroger la façon dont les municipalités intègrent l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (AICT) à leurs politiques publiques, par le prisme de l'intitulé et de l'attribution genrée des délégations : *jumelages, coopération décentralisée, relations internationales, Europe, ouverture européenne ou internationale, ...*

En 2020, avec cette nouvelle mandature, qu'en est-il ?

Les **459 communes de plus de 20 000 habitants**, englobant les collectivités d'Outremer ont été étudiées. Leur site web municipal a été consulté pour identifier la liste des adjoints et conseillers municipaux délégués. Par cette procédure, **les délégations pour 438 communes** ont pu être analysées : **74 % des villes étudiées ont au moins un élu à l'international (parfois plus)**

411 élus ont en charge d'un volet international se répartissant comme suit :

- **224 adjoints**, dont 27 ont reçu une délégation exclusivement internationale,
- **187 conseillers délégués**, dont 102 ont reçu une délégation exclusivement internationale.

1.1 Les dénominations utilisées

JUMELAGE

Le terme de « **jumelage** » est le plus ancien dans le langage des collectivités, il est utilisé massivement depuis les années 1950. En 2020, c'est également le terme le plus fréquemment utilisé : présent dans **45 % des délégations** :

- **36% pour les adjoints** (81 délégations)
- **56% pour les conseillers délégués** (104 délégations)

RELATIONS INTERNATIONALES

L'expression « **relations internationales** » et ses déclinaisons sont utilisées dans **39 % des délégations**.

C'est aussi la formulation la plus souvent utilisée pour les délégations des adjoints.

- **47% pour les adjoints** (105 délégations)
- **30% pour les conseillers délégués** (57 délégations)

L'inversion des usages entre adjoints et conseillers délégués des termes « jumelage » et « relations internationales » indique que :

- pour les villes avec un adjoint en charge, l'AICT est pensée comme un système multiple de relations et d'actions
- la délégation au « jumelage » se présente plus comme une « gestion » d'une relation existante, une tradition à maintenir.

COOPERATION / SOLIDARITE

Le terme de « **coopération** » apparaît dans seulement **10 % des délégations (40)** et l'expression « **coopération décentralisée** » est présente uniquement pour 35 délégations sur les 411 élus identifiés en charge de l'AICT soit 8,5%.

- l'expression « **coopération décentralisée** » est utilisée par :
 - **9 % pour les adjoints** (20 délégations)
 - **8 % pour les conseillers délégués** (15 délégations)
- la dénomination « **solidarité internationale** » est aussi peu présente :
 - **3,5 % pour les adjoints** (8 délégations)
 - **4,8 % pour les conseillers délégués** (9 délégations)

Autres formulations : La formulation des délégations n'est pas imposée par la loi et chaque municipalité est libre de donner une certaine résonance par la formulation choisie. Ainsi sur l'international, certaines municipalités ont fait le choix de proposer des formulations très signifiantes, donnant à voir au citoyen l'orientation forte de leur action :

- Corbeil Essonne : Assa Doucouré est adjointe aux relations internationales, à la promotion des cultures du monde, à événementiel
- Bastia Mattea: Lacave est adjointe déléguée à la culture, aux industries culturelles et créatives et à l'ouverture au monde méditerranéen
- Les Mureaux : Dieynaba Diop est adjointe en charge des relations internationales, de la coopération décentralisée, de la francophonie et de l'apprentissage des langues
- etc.

1.2 L'International : un champ en complément d'autres délégations

Pour 88% des adjoints, la délégation « International » est associée à d'autres domaines (et pour 47% pour les conseillers délégués).

- Une délégations aux « relations internationales » sera associée à
 - o la culture et le patrimoine (37% - 60 élus)
 - o le tourisme, l'économie, le commerce (20%-33 élus)
 - o la jeunesse et l'éducation (13% - 21 élus)
- Une délégation au « jumelage » est associée à :
 - o la culture (14% % - 25 élus)
 - o la jeunesse ou l'éducation (6 % - 12 élus)
 - o le tourisme (6 % - 10 élus)

L'analyse des délégations montre que l'appréhension de l'activité internationale au sein des municipalités reste essentiellement marquée par une vision culturelle et éducative.

1.3 Genre

Sur les 411 élus identifiés, les femmes représentent 55% (227 élues) pour 45% d'hommes (184 élus). Mais alors que l'égalité est parfaite pour les conseillers-ères (93 femmes pour 94 hommes) un déséquilibre apparait pour les adjointes (60% de femmes pour 40 % d'hommes).

En se référant à l'analyse de M Koebel¹, on peut envisager - sans discuter de l'implication ou de la compétence des personnes concernées - que la sur-représentation des femmes dans les délégations liées à l'international :

- appuie l'idée d'une importance limitée de ces questions dans les municipalités.
- ou limite l'international en liant cette fonction avec les attribution moins élevés (plutôt culture et jeunesse que finances ou urbanisme).

Conclusion

La dynamique des jumelages a été portée par des maires et élus locaux très engagés dans la promotion d'une vision européenne, complémentaire de celle de l'État français. La présence, encore aujourd'hui de nombreuses délégations aux jumelages dans les municipalités montre la force de l'idée et son ancrage pour les élus et citoyens.

A la veille du trentième anniversaire de la loi de 1992 sur « la coopération décentralisée », l'engagement « solidaire » qui a été conçu très majoritairement comme un simple transfert « du Nord au Sud » de moyens financiers (même qualifiés d'innovants), perd de sa pertinence et quitte peu à peu la scène locale. La

¹ « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », Métropolitiques, 20 janvier 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Dans-l-ombre-des-maires.html>

Commune (administration, gouvernance, budget) a été construite pour la gestion du commun local et non pour remplacer par l'impôt la collecte financière décroissante des ONG.

Non pas qu'il faille abandonner toute relation avec des collectivités « du Sud » mais c'est le paradigme de collaboration qu'il faut désormais modifier pour plus de réciprocité.

Dans cette étude, une réflexion sur les liens avec l'international apparaît présente dans une large moitié des collectivités de plus de 20 000 habitants : mais nombreuses sont encore les communes à ne pas se saisir de ce domaine. L'international doit devenir incontournable et « normal », non pas comme une nouvelle « compétence » mais bien comme influant le mode d'exercice des compétences (comme les questions du développement durable ou du genre influent aujourd'hui les budgets, les politiques urbaines ou sociales), en s'adossant à des diagnostics de territoire spécifiques.

Gageons que la présence de la délégation « relations internationales » dans les conseils municipaux élus en juin 2020 portera cette (ré)évolution.

Yannick Lechevallier

Agence du Monde Commun

octobre 2020

contact@monde-commun.org / contact@coopdec.org

06 12 72 96 71

2 Introduction

2.1 Pourquoi cette étude ?

Le politique propose aux citoyens, lors de la campagne précédant les élections, un projet commun, collectif. Une fois élue, pour mettre en œuvre ce projet, « l'équipe municipale » va se répartir les tâches, les « délégations », sous l'autorité du Maire. La formulation de ces délégations est parfois simplement mécanique mais dans la majorité des cas, une formulation particulière, légèrement enrichie, permet aux élus (et surtout au maire) de donner à voir leurs priorités.

L'international est une possibilité d'intervention relativement récente pour les collectivités locales et n'est pas obligatoire. Par ailleurs, comme l'a fort bien présenté André Laignel dans son rapport sur l'Action extérieure des collectivités territoriales « NOUVELLES APPROCHES...NOUVELLES AMBITIONS. » en 2013², les modalités d'engagement et les activités sont diverses et multiples, impactant l'ensemble des compétences. Nommer son action internationale permet donc d'abord de montrer son engagement mais aussi de préciser ses orientations dans le cadre de cet engagement (notamment en fonction des délégations associées).

Notre étude vise à interroger la façon dont les municipalités intègrent l'Action Internationale des Collectivités Territoriales (AICT) à leurs politiques publiques, par le prisme de l'intitulé et de l'attribution genrée des délégations : *jumelages, coopération décentralisée, relations internationales, Europe, ouverture européenne ou internationale, ...*

Nous souhaitons, par cette étude, mieux connaître l'appropriation par les municipalités nouvellement élues de la possibilité d'agir à l'international ou en lien avec la mondialité de leur territoire.

2.2 La politique, c'est l'art du verbe

2.2.1 Les délégations

Le maire est chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut déléguer, par arrêté, certaines de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, par exemple, à des conseillers municipaux.

Dans « le Guide du Maire ³ » - version 2020 proposé par la Direction générale des collectivités locales et la Direction des finances publiques, la question de la formulation des délégations est abordée en ces termes.

- *l'ordre de l'élection détermine le rang des adjoints; si la place du premier adjoint devient vacante, le deuxième y est promu, chaque adjoint remontant d'un rang.*
- *elle énonce précisément et explicitement les compétences déléguées (CE, 1er février 1989, Cnede Grasse, n°82231)*
- *le domaine de compétence est nécessairement différent à chaque adjoint pour bénéficier d'une indemnité.*

2.2.2 Les délégations particulières

Certaines municipalités présentent des « délégations » très simples et larges se résumant parfois à un mot : « Voirie », « Jeunesse », « Culture » ou « Séniors ».

D'autres prennent le parti de préciser l'orientation de la politique municipale pour coller à certaines orientations de la population : « Tranquillité publique », « bien-être animal », « solidarité intergénérationnelle », « égalité homme-femme ».

² https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_LAIGNEL_23janvier2013_cle8aa675.pdf Ce rapport a donné lieu à la rédaction d'un nouveau cadre législatif de l'AECT en 2014.

³ https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/BAT-Guide_du_maire_2020.pdf

Mais, le politique étant l'art du verbe, certaines délégations traduisent des orientations fortes de la municipalité qui seront l'objet d'une délégation spécifique (et donc d'une attention particulière) :

- *la culture pour tous* (Laval)
- *en charge des urgences climatiques et sociales* (Sevran)
- *en charges des « richesses humaines »* (St Malo) – et non ressources humaines
- *en charge de l'économie sociale et de la ville fertile* (Colomiers)
- *délégué à la démocratie d'implication* (Sainte Geneviève des bois)
- *délégué à la démocratie implicative* (les Mureaux)
- *délégué au droit aux vacances pour tous* (Stains)
- *déléguée Éducation à l'altérité et intercommunalité* (Fresnes)

Ainsi, par la formulation des délégations, la municipalité propose déjà une certaine vision de son action.

2.3 Nommer l'international

L'engagement international des collectivités est ancien (1913 le sommet international de Gand sur l'Art de construire les Villes⁴) puis à partir des années 1950, diverses visions internationales vont être portées par certains élus, suivies par l'État et énoncées par la loi:

- les « jumelages » dans le cadre de la construction européenne ;
- la « coopération décentralisée » pour le développement ;
- puis l'AECT – Action Extérieure des collectivités locales ;

2.3.1 Les jumelages

Nommer la relation avec une collectivité étrangère par le vocable « jumelage » est un acte politique fort, une « proclamation » d'une certaine vision du monde :

- « *Les jumelages, c'est la rencontre de deux communes qui entendent **proclamer** qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits* ». C'est ainsi que Jean Bareth, l'un des pères fondateurs du [Conseil des Communes et Régions d'Europe](#) (CCRE), définissait les jumelages au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.⁵

Les élus locaux qui s'engagent, dans les années 1950, dans la signature d'accords avec des collectivités étrangères qu'ils nomment « jumelages », font un acte politique fort d'abord vis-à-vis de leur population pour « rapprocher les peuples » :

- « jumelage » avec l'ancien ennemi « allemand » ;
- « jumelage » avec une ville de « l'Est ».

Ainsi, lorsque la collectivité « locale » parle de l'international, elle participe à une « éducation au monde » de sa population.

Apposer sa signature à côté de celle de l'Autre ou juste le nommer peut être un acte fort diplomatiquement. Cela fût une bataille des Maires face au corps diplomatique dans les années 1950⁶. Et encore aujourd'hui, c'est un point fortement surveillé par la DAECT⁷, dans le cadre de relations avec des collectivités étrangères se revendiquant de Crimée, du Haut Karabakh ou du Sahara Occidental⁸

⁴ Voir Yannick Lechevallier – Wikiterritorial - - Historique de l'engagement à l'international des collectivités locales <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/Historiquedelengagementalinternationaldescollectiviteslocales/> et Construction du cadre juridique de l'AICT : une bataille sur la décentralisation <https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/encyclopedie/view/fiches/ConstructionduCadrejuridiquedelAICThistoireunedebataillesurladecentralisation/>

⁵ <http://www.twinning.org/fr/page/bref-aperçu-jumelage-communes-villes#.Xz2W5zXgqUk>

⁶ Construction du Cadre juridique de l'AICT : histoire d'une bataille sur la « décentralisation » - Yannick LECHEVALLIER - <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/ConstructionduCadrejuridiquedelAICThistoireunedebataillesurladecentralisation/>

⁷ Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités territoriales – service du Ministère des Affaires Étrangères : voir notamment la circulaire du 24 mai 2018 : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=43376>

⁸ <https://www.village-justice.com/articles/jumelages-une-diplomatie-parallele-epreuve-droit,33636.html>

2.3.2 « La coopération décentralisée »

Dans les années 1980, avec le développement des Organisations Non Gouvernementales (ONG), un courant important se mobilise pour faire en sorte qu'une « coopération décentralisée pour le développement » se développe parmi les collectivités locales.

Ainsi, l'expression « coopération décentralisée » s'impose dans le débat et imprime le Titre IV de la loi du 6 février 1992 : « de la coopération décentralisée »⁹.

Initialement, l'idée est « d'unifier » l'ensemble des engagements internationaux des collectivités locales comme rappelé dans ce rapport du Sénat de 2000¹⁰ :

La coopération décentralisée a notamment pour objet de :

- *nouer des relations d'amitié ou de jumelage ;*
 - *contribuer à promouvoir à l'extérieur l'activité économique et culturelle des acteurs locaux;*
 - *gérer les services publics d'intérêt commun ;*
 - *échanger des savoir-faire en matière de gestion publique locale...*
- sans que cette liste soit limitative.*

Toutefois le terme de « coopération » est ambivalent. S'adossant à « un consensus cimenté par l'idéologie altruiste et solidaire » (Viltard, 2008), l'expression ne réussit pas à s'imposer dans la généralité souhaitée. Elle reste marquée par les conceptions de « coopération » connues et installées : « ministère de la Coopération », « faire sa coopération » et renvoie essentiellement si ce n'est « aux colonies », du moins aux pays qualifiés de Pays en Voie de Développement (PVD).

Cette confusion est identifiable dans le rapport parlementaire¹¹ en 2014 remis par la commission des affaires étrangères sur la loi d'orientation de la politique de solidarité de la France :

« Les collectivités territoriales sont devenues des acteurs majeurs de l'aide au développement. Plus **de 4800 mènent des actions de coopération décentralisée avec les pays du Sud**, sans disposer de toutes les garanties juridiques. ».

Cela est repris dans le débat en séance¹² par la Députée Mme Imbert :

- Mme Françoise Imbert. : « *Cet article 9 est le premier article, le seul d'ailleurs, qui se veuille normatif et modifie une disposition législative existante. Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de l'aide au développement. Près de 5 000 d'entre elles mènent des actions de coopération décentralisée avec les pays du Sud, sans toutefois disposer de toutes les garanties juridiques.* »

La Députée Imbert affecte les « 5000 accords » « aux pays du Sud » alors que **ceux-ci représentent moins de 15% des accords de « coopération décentralisée recensée par la CNCD (Commission Nationale de la Coopération Décentralisée)**¹³.

⁹ loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui a adopté cette terminologie et qui sous les termes de coopération décentralisée a unifié le régime juridique applicable aux différents types de liens unissant les collectivités territoriales françaises et les autorités territoriales étrangères. Les dispositions de la loi de 1992 ont été insérées dans le code général des collectivités territoriales (articles L. 1114-1 et suivants).

¹⁰ <https://www.senat.fr/ct/ct04-02/ct04-021.html>

¹¹ RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LE PROJET DE LOI d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r1762.asp#P1311_287648

¹² lors de la séance du 10 février 2014 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2013-2014/20140163.asp#P191417>

¹³ Faites le test : à la question « vers quel pays y-a-t-il le plus de coopération décentralisée ? » la réponse est régulièrement « le Sénégal » ou « le Maroc » et beaucoup plus rarement « l'Allemagne » qui représente toutefois plus d'un accord sur quatre recensés sur l'Atlas de la Coopération décentralisée.

2.3.3 De la coopération à l'AECT – les expressions juridiques

En 2013, André Laignel, dans son rapport sur l'Action Extérieure des collectivités locales (AECT)¹⁴, fait remonter une forte diversité des interventions des collectivités, tant dans les modalités que dans les objectifs.

En 2013, l'étude d'impact¹⁵ du projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale de la France précise :

« L'article proposé vise à la simplicité. Il se garde de proposer des régimes différents selon la nature des actions, dans le souci d'éviter de nuire à la lisibilité d'ensemble du dispositif français de coopération territoriale, de méconnaître des actions innovantes ou d'imposer une modification de la loi à chaque fois qu'une modification du contenu de tel régime ou de telle action serait nécessaire. »

Éloignant l'expression « coopération décentralisée », il reste à choisir alors entre action extérieure ou action internationale ? La décision a été de maintenir le terme « d'action extérieure » choisit en 1983 par P Mauroy, sans prendre en compte les évolutions sémantiques à l'œuvre aujourd'hui :

- la circulaire Mauroy du 26 mai 1983 a institué le Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales (D.A.E.C.L.), devenu par la suite D.A.E.C.T., et a fait le choix de rattacher cette fonction interministérielle au ministère des Affaires étrangères (alors dénommé « des relations extérieures »)

Mais, on le verra dans notre étude des termes des délégations, cette expression est peu reprise, notamment car le terme « extérieures » renvoie très souvent pour les collectivités aux collaborations avec des acteurs privés ou collectivités limitrophes.

2.4 De l'international à l'internationalisation

2.4.1 D'une « compétence supplémentaire » à une « internationalisation » des politiques publiques

Enfin, nous rechercherons à savoir dans notre analyse des termes (mais aussi des positionnements) si l'international a vocation à être une « compétence supplémentaire » ou si l'idée est plus orientée vers une « internationalisation » des diverses politiques publiques, comme le proposait André Laignel à la fin de l'introduction de son rapport en 2013 :

*« Ni luxe que s'octroieraient les collectivités territoriales lorsque les autres problèmes sont déjà résolus ou du moins maîtrisés, ni compartiment marginal d'une diplomatie aux ambitions fortes mais aux nombreuses facettes, l'action extérieure des collectivités territoriales, puisque telle est la dénomination qui sera recommandée, est une politique publique à part entière qui conforte celle de l'État et **permet de donner une profondeur et une pertinence accrues aux autres politiques publiques territoriales, au service du citoyen.** »*

2.4.2 Définir la mondialité pour penser l'internationalisation

Les collectivités sont des espaces d'ancrage et de brassage de cultures. Ces différences de cultures et d'appréhension du monde local peuvent provoquer des tensions, nécessiter des aménagements contraints. Mais en regardant aussi ces différences comme une diversité, riche d'approches et d'expériences, c'est l'innovation sociale, économique et culturelle qui pointe.

La collectivité peut faciliter la rencontre et provoquer la confrontation d'idées et de pratiques qui amènent le progrès. Elle devient un espace d'éducation au monde par les connexions qu'elle propose, initie ou stimule.

L'Étude de caractérisation du profil international a pour objectif de permettre à la collectivité de saisir l'internationalisation de son territoire, multidimensionnelle et multi-acteurs pour définir une politique publique spécifique.

¹⁴ Id.

¹⁵ http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl1627-ei.asp#P303_47161

À l'échelle européenne et internationale, l'objectivation de l'ouverture au monde est une réflexion ancienne (programme OpenCities porté par URBACT en 2006) alors qu'en France au sein des collectivités ces questionnements n'ont émergé que récemment à l'échelle de métropoles (Lille, Grenoble, Grand Paris Sud). Les données de telles études exploratoires peuvent de ce fait donner à voir une mondialité forte Interpellant les différentes directions, la transversalité du sujet étudié est porteuse d'innovations tout en renforçant le collectif. Les acteurs de la gouvernance locale doivent comprendre ces relations et ces flux pour en tirer parti (attractivité, innovation sociale...) et protéger la population locale (promotion de la paix, ouverture à l'autre...). Cela ouvre un ensemble de possibles et d'interrogations pour renouveler la stratégie internationale.

3 Notre méthodologie

3.1 Périmètre

Nous nous sommes intéressés à l'ensemble des **459 communes de plus de 20 000 habitants**, englobant les communes d'Outremer.

3.2 Collecte

Le site Web municipal de chaque commune a été consulté pour identifier la liste des adjoints et conseillers municipaux délégués (en mai 2020 pour les municipalités élues au 1^{er} tour et en juillet 2020 pour celle élues au second tour des municipales).

Pour 21 d'entre-elles, aucune information n'était disponible au moment de la consultation.

Par cette procédure, nous avons pu analyser **les délégations pour 438 communes**.

Pour chaque mention relative à un volet de l'action internationale, nous avons relevé

- le nom de l'élu-e,
- sa délégation et son ordre dans la hiérarchie des adjoint-e-s
- ou sa délégation en tant que conseiller-ère

Puis à partir de ces données, nous avons qualifié le genre de l'élu-e.

3.3 Limites

3.3.1 Déterminer « ce qui relève de l'international »

Le cadre juridique a suivi au fil des années les différentes initiatives des collectivités¹⁶. Ne validant que les activités menés dans le cadre de convention (en 1992), puis les aides d'urgence (2007) avant d'ouvrir à toute activité (2014), l'État reconnaît au fil des décennies l'importance pour les collectivités locales de pouvoir mener des activités en lien avec l'international

Ainsi les délégations « relations internationales » traduisent la volonté des collectivités de saisir cette possibilité d'intervention très vaste.

La frontière entre ce qui relève de l'international et ce qui n'en est pas devient délicate et importante, dans une étude exhaustive et quantitative telle que la nôtre.

Ainsi, nous n'avons pas intégré dans notre enquête les délégations « attractivité » même si pour certaines municipalités, cela peut s'entendre « à l'international ». mais nous avons comptabilisé un ensemble d'orientations qui font sens nous semble-t-il dans notre perspective d'une activité hors du territoire communal ou qui accompagne les citoyens hors du territoire.

¹⁶ Cadre juridique de l'AECT – Yannick Lechevallier - <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/CadrejuridiquedelAECT/>

3.3.2 Intercommunalités

Faute de moyen, les intercommunalités ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Certains conservent leur délégation internationale entre la ville centre et la métropole :

- Jean-Claude DARDELET est 18^{ème} Vice-Président chargé de l'attractivité, du tourisme, de l'Europe et de l'international (25^{ème} adjoint à Toulouse - International – Europe - Coopération décentralisée et la solidarité internationale - Politique touristique municipale - Relations avec le réseau des villes de l'Aéropostale - Relations avec les villes jumelées) ;
- Clare HART est 16^{ème} Vice-Présidente de Montpellier Métropole (déléguee au Rayonnement international et à la Coopération européenne) et Conseillère municipale déléguée de Montpellier (déléguee aux relations internationales).

De nombreux élus peuvent avoir une délégation particulière pour leur commune et une autre liée à l'international dans leur intercommunalité. Exemple sur Toulouse Métropole :

- Romain VAILLANT est 12^{ème} Vice-Président chargé de la coopération décentralisée (maire de Villeneuve-Tolosane) ;
- Franckie TRICHET est 16^{ème} Vice-président de Nantes Métropole (Innovation – Numérique - Relations internationales) et Conseiller municipal de Nantes.

Ceci induit que le nombre d'élus locaux intéressés par les relations internationales est sans aucun doute plus élevé¹⁷.

¹⁷ Future étude proposée par l'Agence du Monde Commun en 2021.

4 Les résultats

L'étude s'intéresse à

- la présence de l'international dans les délégations et les termes utilisés
- les délégations auxquelles l'international est associé
- la question du genre dans l'octroi des délégation
- la place dans la hiérarchie des adjoints à l'international

4.1 Les délégations concernant l'international dans les municipalités

4.1.1 Présence d'une délégation à l'international

Sur les 438 collectivités pour lesquelles nous avons pu collecter les délégations :

74% des villes étudiés ont au moins un élu à l'international (325 communes)

Cette proportion décroît en fonction de la taille des communes.

	Plus de 100 000 habitant	De 50 000 à 100 000 habitants	De 30 000 à 50 000 habitants	De 20 000 à 30 000 habitants
Nb total villes étudiées	39	83	137	179
Nb de villes avec au moins un élu	38 ¹⁸	67	108	112
%	95 %	81 %	79 %	63 %

4.1.2 Adjoint ou conseiller délégué

Sur les 325 villes concernées, nous avons identifié, **411 élu-e-s en charge d'un volet international**.

Parmi ceux-ci, on dénombre :

- **224 adjoints**
- **187 conseillers délégués**

	Plus de 100 000 habitant	De 50 000 à 100 000 habitants	De 30 000 à 50 000 habitants	De 20 000 à 30 000 habitants
Nb total villes étudiées	39	83	137	179
Nb de villes avec au moins un élu	38	67	108	112
Nb total élus	58	84	136	130
Au moins un adjoint	144			60
	32	48	64	
	84%	72%	59%	54%

La présence d'adjoints en charge de l'international diminue en fonction de la taille de la commune.

¹⁸ Aucune délégation n'a été identifiée pour Boulogne-Billancourt

Cela s'explique d'une part par le nombre d'adjoints autorisés en fonction de la population – plus simple d'avoir un adjoint aux Relations internationales s'il y a 25 postes plutôt que 10- (cf. § ci-après), mais cela traduit aussi l'importance reconnue, voir la nécessité, pour les grandes villes d'une politique internationale.

Sur les 325 villes avec au moins un élu :

- **250 villes n'ont qu'un élu**
- **75 villes ont plusieurs élus (de 2 à 5)**

La répartition du nombre d'adjoints et de conseillers délégués par niveau de population est la suivante :

	Plus de 100 000 habitant	De 50 000 à 100 000 habitants	De 30 000 à 50 000 habitants	De 20 000 à 30 000 habitants
Nb total villes étudiées	39	83	137	179
Nb de villes avec au moins un élu	38	67	108	112

0 adjoint 1 conseiller délégué	4	19	37	51
0 adjoint 2 conseillers délégués	2	1	7	1

1 adjoint 0 conseiller délégué	17	34	44	44
1 adjoint 1 conseiller délégué	9	8	15	12
1 adjoint 2 conseillers délégués	1	1		
2 adjoints	2	5	4	3
2 adjoints et 1 conseiller délégué	2		1	1
Au-delà	1			

4.1.3 Délégation unique dédiée à l'international ou délégation associée ?

Les mentions d'une activité liée à l'international (Jumelage, coopération, relations internationales, ...) sont souvent associées à d'autres délégations, notamment pour les adjoints.

Pour les adjoints :

- **Sur les 224 délégations d'adjoints étudiées, seules 27 délégations sont consacrées uniquement aux questions internationales**, essentiellement dans les plus grandes villes (13 pour les villes de plus de 100 000 habitants).
- Pour 197 délégations, celles-ci sont associées à d'autres compétences (cf. § ci-après)
 - les expressions liées à « coopération » ou « coopération décentralisée » sont principales pour 6 communes

Nantes	Alassane GUISSÉ	Coopération décentralisée
Montreuil	Halima MEHNOUDJ	déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale.
Sarcelles	Isabel Plo	chargée des jumelages, de la coopération décentralisée et de l'outre-mer
Clamart	Jacqueline MINASSIAN	Déléguée aux Grandes causes humanitaires, à la Coopération décentralisée,
Goussainville	Sellé Diallo	Coopération décentralisée et Jumelages
Mantes-la-Ville	Maimouna SOUMARE	En charge de la coopération décentralisée et internationale.

- pour les autres délégations spécifiques, l'expression « relations internationales » apparaît en premier, même si, ensuite, la délégation peut se décliner aussi avec les termes de « jumelage », « coopération » ou autres. Par exemple :

Nice	Christiane AMIEL-DINGES	Déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages
Tours	Élise PEREIRA-NUNES	Déléguée aux Relations internationales, aux réseaux de villes, aux jumelages et à la francophonie. Ambassadrice «Tours ville alliée contre les discriminations».
Le Havre	Caroline LECLERCQ	chargée des affaires internationales
Besançon	Sadia GHARET	En charge des relations internationales, de l'Europe, de la coopération décentralisée
Les Mureaux	Dieynaba Diop	des relations internationales, de la coopération décentralisée, de la francophonie et de l'apprentissage des langues

Pour les conseillers délégués :

- **sur 187 conseillers délégués identifiés,**
 - **102 ont reçu une délégation uniquement liée aux questions internationales.**
 - 55 ont le terme « jumelage » dans l'énoncé de leur délégation ou « relations avec les villes jumelles »
 - dont 17 ne mentionnent que « jumelage » ou « relation avec » une ville partenaire
 - les « relations internationales » ou « rayonnement international » concernent 35 délégations
 - la « coopération décentralisée » est mentionnée pour 11 délégations seulement
 - 4 comme unique expression utilisée
 - 7 associée à Jumelage ou Relations internationales ou les deux.
 - l'Europe ou les affaires européennes est dans 9 délégations

4.2 Les dénominations

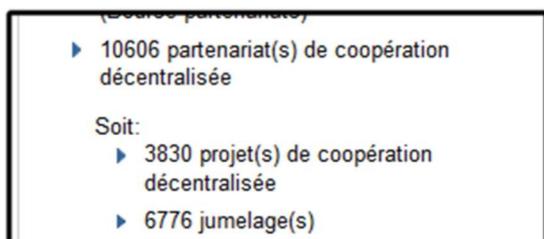
Concernant les dénominations des délégations (adjoints ou conseillers), si le spectre est assez étendu, trois champs ressortent (au regard de l'histoire de l'engagement des collectivités locales) :

- le jumelage
- les relations internationales
- la coopération décentralisée

4.2.1 Jumelage : une coutume (?)

Le terme de « jumelage » est le plus ancien dans le langage des collectivités : il est utilisé massivement depuis les années 1950. C'est le terme qui est le plus fréquemment utilisé dans les délégations, essentiellement pour les conseillers municipaux.

La DAECT dénombre sur son site deux fois plus de jumelage que de « projets de coopération décentralisée »



10606 partenariat(s) de coopération décentralisée
Soit:
▶ 3830 projet(s) de coopération décentralisée
▶ 6776 jumelage(s)

Copie d'écran de la page d'accueil de l'Atlas de la CNCD sur la répartition des « partenariats de coopération décentralisée » recensés par la CNCD.¹⁹

Dont 7521 partenariats sur l'Europe ! (et notamment plus de 2300 relations avec l'Allemagne qui sont dénommées « jumelage ».)

Ce terme renvoie essentiellement à une dynamique portée par des élus souhaitant soit intervenir dans la construction européenne²⁰, soit pour un monde de paix plus globalement²¹ dans les années 1950 à 1970.

Ce terme n'est pas une définition juridique – il n'est pas utilisé dans le CGCT²² - mais porte un discours politique :

"Le jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui entendent s'associer pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits" – Jean Bareth (1912-1970), premier Secrétaire Général du Conseil des Communes d'Europe qui donna une définition de ce qui était alors la première forme de coopération entre collectivités locales

Dans notre identification, le terme « jumelage » ou « jumelages » apparaît à 81 reprises pour 224 adjoints (soit 36%) :

- « Jumelage » se décline avec « Relations internationales », « Affaires internationales »... à 20 reprises (24,7%) ;
- il est adossé à d'autres délégations pour 64 autres mentions.
-

Tours	Elise PEREIRA-NUNES	Déléguée aux Relations internationales, aux réseaux de villes, aux jumelages et à la francophonie. Ambassadrice «Tours ville alliée contre les discriminations».
Quimper	Doriane LE TREUST	chargée de l'égalité Femmes Hommes, de la lutte contre les discriminations, de la solidarité internationales et de l'animation des jumelages
Chelles	Frank Billard	Délégué à la culture, à la mémoire et au jumelage
Boulogne-sur-Mer	Jean-Claude ETIENNE	Chargé de la coordination des politiques relevant des services à la population, de l'animation, de la jeunesse, ainsi que des jumelages.

¹⁹ consulté le 30 septembre 2020

²⁰ engagement plutôt autour du Conseil des Communes d'Europe

²¹ conception proposée par l'association « le Monde Bilingue » devenu la Fédération des Villes Jumelées puis la Fédération Mondiale des Cités Unies / Cités Unies France.

²² Code Général des Collectivités Territoriales

Pour les conseillers municipaux, « Jumelage » apparait beaucoup plus en proportion : il est présent à 104 reprises au sein des 187 délégations de conseillers municipaux identifiés (55,6%)

- Parmi elle, 52 (50%) ne concernent que l'international
 - o pour 13 délégations, c'est la seule :
 - « conseiller délégué au jumelage »

Châtenay-Malabry	Isabelle BARROSO-BULCKAEN	Conseillère municipale déléguée aux Jumelages
Millau	EL MEROUANI Bouchra	déléguée aux Jumelages

- o pour 40 autres, le terme est associé à « relations internationales », « solidarité internationale » ou « coopération décentralisée »

« Jumelage » est donc présent dans 185 délégations étudiées (adjoints et conseillers) soit 45% des délégations.

Ce terme se présente plus comme une « fonction » une « activité de gestion » d'une relation antérieure mais sans réel mention de l'ancien projet politique (à l'exception des délégations en lien avec la délégation mémorielle). Ainsi il n'est quasi jamais associé -pour les adjoints- à l'Europe ou au projet européen²³.

4.2.2 Relations internationales – une évidence qui s'installe

L'expression « relations internationales » est la formulation la plus souvent utilisée pour les délégations des adjoints.

Ainsi, son usage est repris **pour les adjoints** :

- dans 87 délégations (soit 38,9%)
 - o auquel on peut ajouter les 18 délégations similaires (« international et Europe » « affaires internationales » « Rayonnement international » ...) soit au total **105 délégations qui portent le terme « international » dans une municipalité (46,9%)**

Au sein de ces délégations, la place de l'Europe est parfois marquée ou distincte (**pour 24 délégations – 10,7%**) :

- relations européennes :
 - o [Julia DUMAY](#) à Strasbourg à la délégation Relations européennes et internationales, institutions européennes.
- Affaires européennes :
 - o [Emmanuelle DE GENTILI](#) à Bastia est adjointe déléguée à la politique de la Ville, au renouvellement urbain et à la vie de quartiers, en charge des affaires européennes et internationales
- Europe - 7 citations dont :
 - o [Benoît Pilet](#) à Angers est adjoint aux Relations internationales et à l'Europe
 - o [Sladana ZIVKOVIC](#) à Dijon est adjointe en charge de Europe, relations internationales, tourisme et congrès
 - o [Sadia GHARET](#) à Besançon est adjointe en charge des relations internationales, de l'Europe, de la coopération décentralisée
- Partenariats Européens :
 - o [Antoine LE SOLLEUZ](#) à Nancy a la délégation « partenariats européens et internationaux et à la promotion de la ville »
- autres formulations :
 - o [Véronique DOH](#) à Sarreguemines a reçu la délégation « • Culture • Vie associative culturelle • Suivi des projets et équipements culturels • Développement du patrimoine linguistique et culturel • Relations culturelles européennes et transfrontalières »

²³ Nous l'identifions seulement à une seule reprise pour la Ciotat : [Geneviève Boissier](#) est adjointe déléguée aux Relations européennes et internationales et à la Jeunesse (BIJ, CMJc, Citoyenneté, Jumelage).

Pour les conseillers délégués, l'expression « relations internationales » est utilisée à 47 reprises (25%). En élargissant l'étude aux formulations similaires (rayonnement international (+2), affaires internationale (+3) et autres) nous dénombrons **57 délégations de ce type soit 30%**.

Au total la formule « relations internationales » et ses déclinaisons sont utilisées à 162 reprises soit 39,4% des délégations étudiées.

4.2.3 Coopération décentralisée – solidarité internationale – une niche ?

Le terme de coopération apparaît dans seulement 40 délégations

- soit pour ouvrir tous les champs :
 - o Céline PAPIN à Bordeaux en charge des coopérations territoriales, européennes et internationales
 - o Romain ROLLANT à Saint Brioux adjoint à La culture, Les coopérations internationales et européennes
- la coopération transfrontalière, extérieures ou multiculturelles :
 - o Anne WEIZMAN à Metz en charge de l'Attractivité, commerce, coopérations transfrontalières et partenariats européens, relations internationales, coopérations décentralisées.
 - o à Poitiers Zoé LORIOUX-CHEVALIER est conseillère municipale déléguée à la Coopération extérieure et aux partenariats
 - o à Colombes, Kady SYLLA est en charge des coopérations multiculturelles

Mais si on étudie plus précisément ce qui relève de l'action de coopération solidaire :

- l'expression « **coopération décentralisée** » est reprise :
 - o à 20 occasions pour les adjoints (8,9%)
 - dont 2 qui n'ont que cette délégation
 - dont 11 où l'expression complète les jumelages ou les relations internationales, différenciant ainsi ce champs d'action.
 - à Besançon : Sadia GHARET est adjointe en charge des relations internationales, de l'Europe, de la coopération décentralisée
 - à Sarcelles : Isabel PLO est adjointe chargée des jumelages, de la coopération décentralisée et de l'outre-mer
 - o à 15 reprises pour les conseillers délégués (8%)
 - dont 2 qui n'ont que cette délégation
 - à Créteil, Maurice BRAUD est Conseiller délégué pour la coopération décentralisée ;
 - Le Port , Fayzal AHMED VALI est Conseiller délégué Coopération Décentralisée
- la dénomination « **solidarité internationale** » est présente :
 - o à 8 reprises pour les adjoints (3,5%)
 - seules 3 sont associées à « coopération » ou « jumelage »
 - 3 ont « solidarités internationales » au pluriel
 - ce champ est alors associé à des délégations comprenant « la lutte contre les discriminations »
 - à Malakoff : Fatiha ALAUDAT est adjointe en charge des Droits des femmes, Lutte contre les discriminations, Culture de paix, Solidarités internationales et Ville accueillante
 - o à 9 reprises pour les conseillers délégués (4,8%)
 - dont 2 qui n'ont que cette délégation
 - à Bordeaux, Pascale ROUX est conseillère déléguée pour la solidarité internationale
 - à Vaulx-en-Velin, Harun ARAZ est conseiller délégué aux Solidarités internationales
 - 4 sont associées au jumelages et 2 à la coopération décentralisée
 - à Auch : Philippe MARCELLIN est délégué aux relations européennes et solidarités internationales, jumelages et coopération décentralisée

L'expression « coopération décentralisée » est présente uniquement pour 35 délégations sur les 411 élus identifiés en charge de l'AICT soit 8,5%.

4.2.4 Relations Extérieures ou action extérieure : terme quasi inexistant

Le terme juridique officiel « d'action extérieure » ou de « relations extérieures » n'est quasiment pas utilisé.

- Pour les adjoints , le terme « d'extérieur » est repris à **9 reprises sur 224 délégations** : (voir liste en Annexe)
- Pour les conseillers municipaux, on le retrouve à **5 reprises sur les 187 délégations étudiées**.

Ce terme repris dans la loi de 2014 n'est pas adopté (voir pas compris) par les collectivités locales et les citoyens.

4.2.5 Autres formulations

La formulation des délégations n'est pas imposée par la loi et chaque municipalité est libre de donner une certaine résonance par la formulation choisie.

Ainsi sur l'international, certaines municipalités ont fait le choix de proposer des formulations très signifiantes, donnant à voir au citoyen l'orientation forte de leur action :

- Vitry sur Seine : Albertino Ramaël est Adjoint délégué à *l'Ouverture sur le monde*
- Issy les Moulineaux : Arthur Khandjian est Adjoint délégué à *la Communauté arménienne*
- Sarcelles : Isabel Plo est Adjointe chargée des jumelages, de la coopération décentralisée et *de l'outre-mer*
- Corbeil Essonne : Assa Doucouré est adjointe aux relations internationales, à *la promotion des cultures du monde*, à événementiel
- Bastia : Mattea Lacave est adjointe déléguée à la culture, aux industries culturelles et créatives et à *l'ouverture au monde méditerranéen*
- Les Mureaux : Dieynaba Diop est adjointe en charge des relations internationales, de la coopération décentralisée, *de la francophonie et de l'apprentissage des langues*
- Clichy sous-bois : Faiçale Bouricha est adjoint délégué à la Lutte contre le racisme et les discriminations, *amitiés entre les peuples*, devoir de mémoires
- Forbach : Micheline Hagenbourger est adjointe chargée de la Coopération Transfrontalière et du Multilinguisme
- Voiron : Chokri BADREDDINE est adjoint en charge de la Jeunesse, de la politique de la ville, des jumelages et *de l'ouverture à l'international*
- Orvault : Morvan DUPONT est conseiller municipal Délégué à la *diversité culturelle et linguistique* et à la coopération internationale

4.3 Les délégations associées

Sur les 224 délégations d'adjoints étudiées, . pour 197, les délégations sont associées avec d'autres compétences.

Sur les 187 délégations à des conseillers municipaux, 85 ont d'autres délégations.

Les champs du jumelage, des relations internationales sont très rarement les uniques domaines d'une délégation (contrairement à la coopération décentralisée ou la solidarité internationale)

4.3.1 Relations internationales

Pour les adjoints, le champ des « relations internationales » est associé à de nombreuses compétences différentes. Toutefois une majorité de ces compétences relèvent de champs similaires : culture, tourisme ou jeunesse :

- En premier lieu, la culture (50 délégations) et le patrimoine (15) pour 60 élus – 30% :
 - o à Tassin-la-Demi-Lune : Christine BOULAY est adjointe à La culture - Le jumelage - Les archives - Le patrimoine culturel
 - o à Menton : Martine Caserio est adjointe à la politique culturelle, au patrimoine, aux anciens combattants, aux jumelages et à l'enseignement supérieur.
- en second point ce qui relève du tourisme (24) de l'économie (6) ou du commerce (5) – soit 33 élus²⁴
 - o à Orléans, William CHANCERELLE est Adjoint à Culture, Événementiel, Tourisme et Jumelage
 - o à Lorient, Lydie LE PABIC est adjointe, Chargée du tourisme, de la coopération décentralisée et du jumelage
 - o à Villeneuve-la-Garenne, Leila LARIK est adjointe en chargé des Grands Événements, des Jumelages, du Tourisme, de la Coopération décentralisée et de l'Égalité Hommes/ Femmes.
- puis vient le champ de la Jeunesse (19) et éducation (4) pour 21 élus.
 - o à Yerres, Fabrice GAUDUFFE est adjoint en charge de la Démocratie locale, du Jumelage et du Conseil Municipal des Jeunes
 - o à Fontenay-aux-Roses, Dominique LAFON est adjoint à l'Enfance, Jeunesse, Nouvelles technologies, Innovations, Jumelage
 - o à Voiron, Chokri BADREDDINE est en charge de la Jeunesse, de la politique de la ville, des jumelages et de l'ouverture à l'international
- et la communication (11) et relations publiques (1)
 - o à Asnières-sur-Seine, Barbara TREUTENAERE est adjointe à la communication et réseaux sociaux, à la concertation et aux relations internationales
 - o à Bourges, Constance BONDUELLE est adjointe déléguée à la Promotion et animation de la ville, à la Communication, aux Relations Internationales.

4.3.2 Jumelage et culture et/ou jeunesse

Le terme de « jumelage » est très souvent associé à d'autres champs d'intervention dans la délégation attribuée.

On le retrouve, comme pour les relations internationales, en complément des délégations « culture », « jeunesse » ou « vie associative ».Le lien avec le Tourisme est moins repris.

Pour les Adjoints, il est essentiellement associé :

- avec la culture : à 25 reprises (quasiment dans 1 délégation sur 3)
 - o avec la question du patrimoine : à 11 reprises
 - o et avec la « mémoire » à 6 reprises
- avec la jeunesse ou l'éducation : à 12 reprises
 - o et avec 2 mentions dans une délégations avec « enseignement supérieur »
- avec la « vie associative », les associations : à 11 reprises
- avec le Tourisme : à 10 reprises

²⁴ 2 élus ont commerce et tourisme ou économie et tourisme.

Le terme de jumelage est aussi associé à 7 délégations qui porte la notion de citoyenneté.
Le terme de jumelage n'apparaît par contre jamais en lien avec une délégation au « développement de l'économie ».

Pour les conseillers municipaux :

- lorsque le terme est en lien avec d'autres délégations, on recense :
 - o 13 associations avec « commémoration », « Anciens combattants », « devoir de mémoire » ou « fêtes traditionnelles »
 - o 11 associations avec une délégation au « Tourisme »
 - o 8 sont liées à la communication

L'étude des délégations auxquelles l'international est associé montre que l'appréhension de l'activité internationale au sein des municipalités reste majoritairement marquée par une vision culturelle et éducative de l'action municipale à l'international.

4.4 Importance de l'international / Genre et Position

4.4.1 Sources et bibliographie

Pour questionner les données récoltées sur les questions de genre, nous nous sommes inspirés des travaux de Michel Koebel, maître de conférences en sociologie à l'Université de Strasbourg qui a notamment publié (suite aux élections municipales de 2014) : « Dans l'ombre des maires. Le poids des hiérarchies dans le choix des adjoints des villes moyennes françaises », Métropolitiques, 20 janvier 2015.

URL : <http://www.metropolitiques.eu/Dans-l-ombre-des-maires.html>

4.4.2 Genre

La règle désormais est la constitution d'une liste municipale paritaire avec alternance stricte.

C'est la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires et modifiant le calendrier électoral qui instaure l'obligation de parité des listes de candidats dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Les règles de parité s'appliquent aux listes de candidats aux élections municipales. Ces listes doivent respecter une stricte alternance homme/femme. Les règles de parité s'appliquent aussi à l'élection des adjoints au sein du conseil municipal et à la liste des candidats conseillers communautaires.²⁵

Mais le Maire reste le seul (ou la seule) maître dans l'octroi des délégations dont l'ordre (ou la formulation) n'est aucunement imposé par un quelconque texte juridique.

Dans son étude en 2015, Michel Koebel étudie la « division sexuelle du travail exécutif » en mettant en « lumière la répartition sexuée des attributions en fonction de leur prestige au sein des exécutifs ». Dans son analyse – qui n'inclue pas de délégations à l'international – « la plus part des attributions les plus élevées sont massivement confiées à des hommes » (Finances, Urbanisme, travaux). A l'inverse, les attributions les moins convoitées sont confiées très majoritairement à des femmes. Elles sont aussi le plus souvent associées dans les représentations communes à la féminité » (Enfance, Social, Quartier Animations et affaires scolaires).

Plus précisément :

au sein des exécutifs, la parité reste d'abord mathématique. En effet, les préjugés sur les compétences supposées féminines ou masculines attribuent majoritairement aux femmes ou aux hommes tel ou tel domaine : l'enfance/la petite enfance/la famille, l'animation/ la vie associative, le social, les affaires scolaires reviennent aux femmes (respectivement à 93, 78, 77 et 70%) ; les finances et l'urbanisme (domaines les plus prestigieux, à s'en tenir au rang des adjoints correspondants), les travaux et le sport reviennent aux hommes (respectivement à 78, 75, 69 et 69%). Cette répartition –

²⁵ <https://www.vie-publique.fr/eclairage/270578-bilan-de-lapplication-des-regles-de-la-parite-aux-elections-municipales>

*presque caricaturale – s’accentue encore quand la taille de la commune (donc le prestige de la fonction) augmente ...*²⁶

Concernant des données recueillies sur les délégations à l’international :

Pour la répartition selon les genres des 411 élus identifiés, la répartition penche en faveur de la présence féminine :

Genre Élus-es		
Femme	227	55%
Homme	184	45%
Total	411	

Mais alors que l’égalité de genre est parfaite, la distorsion est plus marquée pour les postes d’adjoint.

Genre Adjoint-e		
Femme	134	60%
Homme	90	40%
Total	224	

Genre Conseiller-ère		
Femme	93	50%
Homme	94	50%
Total	187	

En se référant à l’analyse de M Koebel, on peut envisager - sans discuter de l’implication ou de la compétence des personnes concernées - que la sur-représentation des femmes dans les délégations liées à l’international :

- appuie l’idée d’une importance limitée de ces questions dans les municipalités.
 - o Ce point est renforcé par l’analyse des positions des adjoints
- ou limite l’international en lien avec les attributions moins élevées, moins « importantes ».

4.4.3 Les positions des adjoint-e-s

Conformément aux dispositions de l’article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l’effectif légal du conseil²⁷.

Nous avons donc comparé les positions des adjoints par rapport à la médiane du nombre d’adjoints pour chaque collectivité.

Il ressort de l’analyse des positions que nous avons autant d’adjoints dans la première moitié que dans la seconde. Mais, lorsqu’on se réfère à cet indice, le résultat est délicat car les délégations internationales sont très majoritairement associées à d’autres champs (culture, jeunesse, ...).

Ainsi si on porte l’analyse uniquement sur les délégations qui ne contiennent qu’un volet international, nous obtenons les résultats suivants :

- seulement 27 adjoints n’ont que les questions internationales en termes de délégation
 - o sur les 20 adjoints de villes de moins de 300 000 habitants :
 - 16 sont dans la seconde moitié des adjoints et 4 sont dans la première moitié
 - 12 sont des femmes et 8 sont des hommes
 - et pour les 4 adjoints dans la première partie des délégations, 3 sont des hommes.

4.4.4 Les conseillers délégués, avec délégation unique

Concernant les conseillers délégués :

- sur 187 conseillers délégués, 102 ont une délégation uniquement liées aux questions internationales.
- La répartition en termes de genre montre une répartition à peu près égale.

Femme	54
Homme	48
Total général	102

²⁶ LES HIÉRARCHIES DU POUVOIR LOCAL - Michel Koebel - Éditions du Croquant | « Savoir/Agir » 2013/3 n° 25 | pages 31 à 37 -ISSN 1958-7856

Article disponible en ligne à l’adresse : <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2013-3-page-31.htm>

²⁷ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/adjoints-au-maire>

https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/fiche_10_vademecum_kit_elections_2014_v2_18.02.14.pdf

5 Conclusion

La dynamique des jumelages a été portée par la grande majorité des maires et élus locaux qui, dans les années 1960 à 1980 ont été très engagés dans la promotion d'une vision européenne, complémentaire de celle de l'État français. La forte présence, encore aujourd'hui de délégations aux jumelages dans les municipalités (alors que le terme renvoie – à tort- une image un peu « vieillotte ») montre la force de l'idée alors évoquée et son ancrage pour les élus et citoyens.

A la veille du trentième anniversaire de la loi de 1992 sur « la coopération décentralisée », l'engagement « solidaire » qui a été conçu très majoritairement comme un simple transfert « du Nord au Sud » de moyens financiers (même qualifiés d'innovants), perd de sa pertinence et quitte peu à peu la scène locale. La Commune (administration, gouvernance, budget) a été construite pour la gestion du commun local et non pour remplacer par l'impôt la collecte financière décroissante des ONG.

Non pas qu'il faille abandonner toute relation avec des collectivités « du Sud » mais c'est simplement le paradigme qu'il faut désormais modifier et revoir radicalement pour plus de réciprocité. L'évolution des engagements des municipalités sur ce champ lance aujourd'hui un signal à tous ceux qui souhaitent maintenir les collectivités locales dans cet ancien monde.

Dans cette étude, l'international apparaît présent dans les collectivités : ce champ doit devenir incontournable, non pas comme une nouvelle « compétence » mais bien comme influant le mode d'exercice des compétences (comme les questions du développement durable ou du genre influent aujourd'hui les budgets, les politiques urbaines ou sociales).

L'échange d'expériences et de réflexions, notamment dans les réseaux européens de villes se développe – même si les communes françaises le pratiquent encore bien moins que les villes du Nord de l'Europe notamment. Il faut que les élus s'appuient sur ces outils (relations, projets, réseaux, ...) en Europe et hors Europe, avec un regard neuf sur l'Autre. L'animation des « relations internationales » dans une commune sert à porter ces possibilités pour enrichir les pratiques locales tant de l'administration que des acteurs et des citoyens.

Gageons que la présence massive de la délégation « relations internationales » dans les conseils municipaux arrivés au pouvoir en juin 2020 portera cette (ré)évolution.

Yannick Lechevallier
21 octobre 2020

6 Annexes

6.1 Relations Extérieures

Pour les adjoints , le terme « d'extérieur »est repris à 9 reprises sur 224 délégations : (voir en Annexe)

Amiens	136 372	Alain Gest	délégué à l'Accueil des nouveaux Amiénois et aux Relations extérieures
Perpignan	120 365	Louis Alliot	Financements européens - Police Municipale - CLSPD - Relations extérieurs - Manifestations internationales - Coopération intercommunale - Coopération transfrontalière - Relations avec les institutions militaires - Centre Hospitalier
Ajaccio	67 477	Pierre PUGLIESI	Finances et financements extérieurs Affaires européennes et internationales
Saint-Malo	47 049	Isabelle Dupuy	♦ Vie culturelle ♦ Relations extérieures, européennes et internationales ♦ Conservatoire de Musique et de Danse ♦ Archives municipales
Tarbes	44 727	Roger-Vincent CALATAYUD	à la Sécurité, à la Coordination des espaces urbains, aux Relations Extérieures
Melun	40 491	Brigitte TIXIER	En charge des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU et NPNRU), de l'Ecoquartier de la Plaine de Montaigu et des Relations extérieures.
Ris-Orangis	27 242	Marcus M'BOUDOU	Maire-adjoint chargé des Associations, des Finances, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures
Rochefort	26 002	Caroline CAMPODARVE-PUENTE	Culture Ressources Humaines Archives Relations extérieures
La Garde	25 972	Martine BLANC	Culture Animations – Tourisme Commerce /Artisanat Relations Extérieures

Pour les conseillers municipaux, on le retrouve à **5 reprise sur les 187 délégations étudiées** :

Nîmes	148 179	Franck PROUST	Conseiller délégué aux affaires européennes et aux relations extérieures
Poitiers	90 625	Zoé LORIOUX-CHEVALIER	déléguée à la Coopération extérieure et aux partenariats
Hyères	55 774	Isabelle BUTTAFOGHI	Relations extérieures / Mécénat UTD, jumelage
Yerres	29 297	Cyril Mertens	Coopération Extérieure et aux Relations Internationales
Aurillac	29 061	Odile Arpaillanges	déléguée aux relations extérieures, aux seniors et au lien intergénérationnel et solidaire, notamment la lutte contre l'isolement des personnes

* * * * *



Agence du Monde Commun

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00030** - APE 7022Z -
10 impasse des hirondelles – les bardières – 17550 Dolus d’Oléron
TVA acquittée sur encaissement. N° Identifiant communautaire : FR2644424762100030
Web : www.monde-commun.org / Mél : contact@monde-commun.org / Tél. +33-6 12 72 96 71